



Séance ordinaire du 12 mars 2014

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, préfet-suppléant, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

MM	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Réнал Marier, maire	Saint-Hilarion
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
Mme	Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Mesdames Karine Horvath, directrice générale, et Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, sont également présentes.

Le préfet-suppléant, monsieur Dominic Tremblay, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC. Il demande ensuite à la directrice générale de procéder à la lecture des sujets à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 février 2014
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 février 2014
4. Adoption des comptes à payer
5. Suivi préséance : rencontre avec des représentants de la CRÉ de la Capitale-Nationale
6. Adoption du règlement numéro 148-14 ayant pour objet d'amender le schéma d'aménagement dans le but d'introduire une dérogation en zone inondable permettant l'implantation d'une passerelle pour sentier récréatif traversant la rivière du Gouffre à Saint-Urbain
7. Certificat de conformité : Petite-Rivière-Saint-François, règlement numéro 525
8. Pacte rural :
 - 8.1. Adoption du rapport annuel 2013
 - 8.2. Volet Initiatives jeunesse
 - 8.3. Forum jeunesse : volet soutien aux maisons des jeunes
 - 8.4. La Baraque des Éboulements : volet soutien aux maisons des jeunes
9. Déclaration d'intention en vue de créer le parc nautique régional de la MRC de Charlevoix
10. TNO Lac-Pikauba : procédure de vente pour taxes impayées
11. COFEC : désignation d'un représentant de la MRC de Charlevoix au conseil d'administration
12. Participation aux frais de cellulaire du préfet
13. Rapport de représentation
14. Affaires nouvelles
 - 14.1. Contrat d'entretien des logiciels Première Ligne
 - 14.2. ADMQ : demande d'achat de publicité dans le programme du colloque 2014
 - 14.3. Certificat de conformité : Saint-Urbain, règlement numéro 287
 - 14.4. Appui à la Commission scolaire de Charlevoix



15. Courrier
16. Période de questions du public
17. Levée de l'assemblée

40-03-14 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Pierre Tremblay et adoptée unanimement.

41-03-14 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2014

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2014 soit adopté.

42-03-14 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 FÉVRIER 2014

Il est proposé par monsieur Rénauld Marier et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 février 2014 soit adopté.

43-03-14 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Législation	
	Du 12 février au 12 mars 2014
Frais représentation/déplacement/formation	<u>234.00</u> 234.00
Gestion financière & administrative	
Frais représentation/déplacement/formation	173.89
Bell Mobilité	53.93
Revenu Québec	540.64
Bell	61.86
Commission scolaire de Charlevoix	3 182.72
Ville de Baie-Saint-Paul	3 845.00
Axe Création	34.49
Imprimerie Charlevoix	105.87
Lico Imprimeur	994.53
Solidarité rurale du Québec	321.93
Info Services Réseautek Inc	4 314.07
Rogers Télécom Inc	5.69
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 612.36
Softchoice	22.98
Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul	68.99
Les Encadrements du Cap Inc	86.23
La Télévision de Charlevoix Ouest	114.98
Postes Canada	<u>108.65</u> 15 648.81

Autres Centre communautaire Pro-Santé 1 538.00



SADC de Charlevoix	300.00
FADOQ La Montagne Dorée	100.00
FADOQ La Joie de Vivre	100.00
COOP Agricole Agrivoix	1 776.59
Ace Quincaillerie	119.32
Rassemblement Anciennes et modifiées IAC	250.00
Le Théâtre de l'Isle-aux-Coudres	208.00
S. Duchesne Inc	23.35
Info Services Réseautek Inc	74.73
Déry télécom	31.62
Produits sanitaires Rive-Nord	119.55
Société de l'Assurance Automobile du Québec	587.07
Transport adapté de Charlevoix	48 004.00
Expressbus	8 446.00
Corporation des fêtes et événements de Charlevoix	1 500.00
UPA - Syndicat local de Charlevoix Ouest	100.00
Comité classique Isle-aux-Coudres	250.00
Forum Jeunesse	3 000.00
La Baraque des Éboulements	<u>1 000.00</u> 67 528.2
Loisir	
Unité de loisir et de sport de la Capitale Nationale	<u>229.95</u> 229.95
Service accueil nouveaux arrivants	
Imprimerie Charlevoix	237.71
Info Services Réseautek Inc	<u>261.56</u> 499.27
Inspection, aménagement & urbanisme	
Frais représentation/déplacement/formation	643.40
L'Hebdo Charlevoisien	305.14
Info Services Réseautek Inc	201.20
Tremblay Bois Mignault Lemay	3 189.58
Bell Mobilité	<u>65.44</u> 4 404.76
Convention de gestion	
Groupe Altima Inc	1 780.00
Softchoice	22.98
La Coop de l'Arbre	155.22
Bell	<u>72.95</u> 2 031.15
Géomatique	
Équipement GMM Inc	130.90
Groupe de géomatique Azimut Inc	<u>373.67</u> 504.57
Patrimoine	
Ville de Baie-Saint-Paul	1 600.00
Centre du Cheval Enchanteur	70.00
Bergeron Gagnon Inc	6 573.81
L'Hebdo Charlevoisien	<u>324.21</u> 8 568.02
Sécurité incendie	
Frais représentation/déplacement/formation	72.90
Association des chefs en sécurité incendie du QC	264.44
Softchoice	22.98
Info Services Réseautek Inc	2 081.09
Imprimerie Charlevoix	<u>55.98</u> 2 497.39
Ingénierie	
Frais représentation/déplacement/formation	30.15
BPR-Infrastructure Inc	10 353.85



Imprimerie Charlevoix	132.12
Ordre des ingénieurs du Québec	501.65
Formobile	626.61
Info Services Réseautek Inc	290.88
Bell Mobilité	<u>52.21</u>
	11 987.47

Évaluation

Frais représentation/déplacement/formation	144.45
Beaudry & Associés	4 057.51
SMI Informatique Inc	158.67
Ville de Baie-Saint-Paul	524.32
Ace Quincaillerie	16.28
COOP Agricole Agrivoix	242.28
Imprimerie de Charlevoix Inc	12.46
S. Duchesne Inc	3.19
Chagnon et Cooke immobilier	300.00
Info Services Réseautek Inc	388.04
Commission scolaire de Charlevoix	351.60
Tremblay Bois Mignault Lemay	7 322.23
Déry télécom	4.31
Imprimerie Charlevoix	108.20
Produits sanitaires Rive-Nord	16.30
Rogers Télécom Inc	2.22
Bell Mobilité	25.19
Bell	<u>8.45</u>
	13 685.70

127 819.32

Matières résiduelles

Bell Mobilité	38.88
Imprimerie Charlevoix	648.45
Gaudreau Environnement Inc	80 588.10
Gesterra	60 897.09
MRC de Charlevoix	380.46
Info Services Réseautek Inc	1 163.93
Lico Imprimeur	546.13
Softchoice	45.98
Larouche lettrage et gravure	103.48
Ville de Baie-Saint-Paul	6 807.92
L'Hebdo Charlevoisien	266.05
Laurentide re/sources Inc	171.14
Mécanique Marius Gagné Inc	195.46
Municipalité de Saint-Urbain	<u>1 118.27</u>
	152 971.34

TNO

Jean-François St-Onge	89.55
Postes Canada	<u>73.59</u>
	163.14

Je soussignée certifie que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des montants ci-dessus.

Karine Horvath



5- SUIVI PRÉSENCE : RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE

La rencontre prévue en présence avec des représentants de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale a été annulée.

Cette rencontre est reportée au mercredi 30 avril à 13h30, une convocation sera transmise à cet effet aux membres du Conseil.

6- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 148-14 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DANS LE BUT D'INTRODUIRE UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE PERMETTANT L'IMPLANTATION D'UNE PASSERELLE POUR SENTIER RÉCRÉATIF TRAVERSANT LA RIVIÈRE DU GOUFFRE À SAINT-URBAIN

Compte tenu qu'une rencontre doit se tenir avec des représentants du MAMROT et la municipalité de Saint-Urbain concernant la réalisation de ce projet, il est suggéré d'attendre le résultat de cette rencontre avant d'adopter le règlement modifiant le schéma d'aménagement. Le point est reporté à une prochaine séance ordinaire de la MRC.

44-03-14 7- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS, RÈGLEMENT NUMÉRO 525

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté, le 10 février 2014, le règlement portant le numéro 525 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 169 afin de permettre le groupe d'usage « Habitation II (bifamiliale) » dans la zone PC/A.3-1 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 525 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

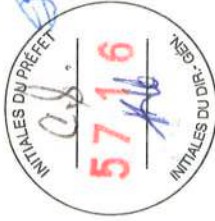
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rénald Marier et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 525 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

8- PACTE RURAL :

45-03-14 8.1- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2013

ATTENDU le dépôt et la présentation au conseil de la MRC de Charlevoix du rapport d'activités 2013 du Pacte rural comprenant quatre sections : 1) la reddition qualitative, 2) les bons coups, les contraintes et autres considérations, 3) les agents de développement rural, 4) la reddition quantitative;



ATTENDU le dépôt et la présentation au conseil de la MRC de Charlevoix du bilan des fiches de projet acceptées en 2013 et du bilan cumulatif des projets acceptés de 2007 jusqu'à ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités 2013 produit à partir du site internet du MAMROT pour l'année 2013, tel que déposé aux membres du conseil de la MRC, et que copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

46-03-14 8.2- VOLET INITIATIVES JEUNESSE

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives jeunesse;

ATTENDU QUE le plan de travail 2007-2014 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Initiatives jeunesse » est de 1 000 \$ maximum;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural, quatre projets ont été soumis au fonds et qu'un comité d'analyse a étudié ces projets en vue de faire la recommandation suivante :

Organisme	Projet	Contribution offerte
Forum jeunesse Charlevoix-Ouest	Club de plein air Fais d'air ! : Organisation de quatre activités de plein air et d'activités préparatoires pour les jeunes de 12 à 17 ans qui fréquentent les maisons des jeunes de la MRC de Charlevoix.	1 000 \$
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	Initiation au jardinage auprès des jeunes du camp de jour : Activités d'initiation au jardinage et de mise en place du jardin communautaire du Quai pour la clientèle des jeunes du camp de jour municipal.	1 000 \$
Club cycliste de Charlevoix	Roulez en toute sécurité : Réaliser des travaux d'amélioration du Centre d'entraînement régional et du site de compétition des Grands Rendez-vous cyclistes de Charlevoix pour les épreuves de vélo de montagne.	1 000 \$
Hockey mineur de Charlevoix	Outil promotionnel du Hockey mineur : Réaliser un feuillet promotionnel destiné à améliorer les outils de communication dont dispose le Hockey mineur pour favoriser le recrutement de jeunes et assurer l'avenir du hockey mineur dans Charlevoix.	850 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité



QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le comité d'analyse et qu'une contribution soit offerte aux promoteurs dans le cadre du volet « Initiatives jeunesse » du Pacte rural de la MRC de Charlevoix.

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

47-03-14 8.3- FORUM JEUNESSE : VOLET SOUTIEN AUX MAISONS DES JEUNES

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le fonctionnement et les opérations des maisons des jeunes ou de leurs points de services;

ATTENDU QUE le plan de travail 2007-2014 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par municipalité dans le volet Soutien aux maisons des jeunes est de 4 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural, Forum jeunesse Charlevoix-Ouest a transmis à la MRC une demande d'aide financière de 12 000\$ concernant le fonctionnement des maisons des jeunes de Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Hilarion;

ATTENDU QUE le budget total du projet est de 108 000 \$ pour le fonctionnement de la maison des jeunes de Baie-Saint-Paul, du point de services de Petite-Rivière-Saint-François et du point de services de Saint-Hilarion pour l'année 2014;

ATTENDU QUE conformément à la Politique d'octroi des contributions du Pacte rural, Forum jeunesse a obtenu une résolution d'appui des municipalités de Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC octroie la somme de 12 000 \$ prévue dans le plan de travail du Pacte rural de la MRC pour appuyer Forum jeunesse Charlevoix-Ouest dans le cadre du soutien au fonctionnement de la maison des jeunes de Baie-Saint-Paul en 2014, du point de services de Petite-Rivière-Saint-François (2014) et du point de services de Saint-Hilarion (2014).

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec Forum jeunesse Charlevoix-Ouest.

48-03-14 8.4- LA BARAQUE DES ÉBOULEMENTS : VOLET SOUTIEN AUX MAISONS DES JEUNES

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le fonctionnement des maisons des jeunes;

ATTENDU QUE le plan de travail 2007-2014 adopté par la MRC de Charlevoix prévoit que la somme disponible par projet dans le volet



« Soutien aux maisons des jeunes » est de 4 000 \$ annuellement pour les années financières 2008 à 2014;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural, un projet a été soumis par La Baraque des Éboulements, soit le soutien au fonctionnement de la maison des jeunes, dont le coût total s'élève à 26 500 \$;

ATTENDU QUE conformément à la Politique d'octroi des contributions du Pacte rural, le promoteur a obtenu une résolution d'appui de la municipalité des Éboulements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 4 000 \$ pour le fonctionnement de la maison des jeunes en 2014 dans le cadre du volet « Soutien aux maisons des jeunes » du Pacte rural et que la somme soit versée en fonction des modalités particulières établies dans un protocole d'entente.

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec La Baraque des Éboulements.

49-03-14 9- DÉCLARATION D'INTENTION EN VUE DE CRÉER LE PARC NAUTIQUE RÉGIONAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU les compétences qui sont conférées à une MRC par la Loi sur les compétences municipales concernant la création d'un parc régional (L.R.Q., chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le TNO aquatique de la MRC de Charlevoix, lequel couvre tout le territoire fluvial de la MRC mis à part celui de L'Isle-aux-Coudres, est déjà sous juridiction de la MRC de Charlevoix ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix reconnaît le fort potentiel récréatif et touristique et de mise en valeur de son TNO aquatique et de ses accès stratégiques au fleuve;

ATTENDU QUE ce potentiel récréatif et touristique devrait être appuyé par des mesures de sécurité dans le tronçon fluvial entre Cap-aux-Oies et Sault-au-Cochon ;

ATTENDU QUE ce potentiel récréatif et touristique devrait aussi être appuyé par la reconnaissance du patrimoine historique exceptionnel de L'Isle-aux-Coudres;

ATTENDU QUE le CLD de la MRC de Charlevoix, en collaboration avec la MRC de Charlevoix, a engagé une ressource professionnelle pour évaluer le potentiel de mise en valeur d'un tel parc, et pour entreprendre la création du plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc nautique régional de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE la conception du parc nautique régional est encadrée par un comité de pilotage représentatif des élus et de la communauté d'affaires de la MRC;



ATTENDU QUE le parc nautique régional de la MRC de Charlevoix se veut un projet rassembleur qui aura des points d'encrage dans les quatre municipalités de Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul, Les Éboulements et L'Isle-aux-Coudres ;

ATTENDU QUE chacune des quatre municipalités riveraines de la MRC de Charlevoix a d'ailleurs inscrit la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent à l'intérieur de son plan stratégique local de développement ;

ATTENDU QUE l'ébauche du plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc nautique régional de la MRC de Charlevoix comprend les axes de mise en valeur, les activités et les services inscrits dans le développement du parc, ainsi que huit pôles de mise en valeur ;

ATTENDU QUE les marinas de Petite-Rivière-Saint-François, de Baie-Saint-Paul et de L'Isle-aux-Coudres sont des actifs qui nécessitent une remise à niveau alors qu'aux Éboulements, il apparaît crucial de disposer d'une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations;

ATTENDU QUE L'Île-aux-Coudres est reconnue au Québec comme l'un des sites les plus prometteurs pour le développement du kite surf et qu'il y a lieu de soutenir le développement de cette opportunité en matière récréotouristique;

ATTENDU QUE le Vieux quai de Baie-Saint-Paul apparaît comme un site stratégique pour lequel il faut évaluer la faisabilité d'y établir un terminal de croisières, jumelé à la mise en place d'une gare ferroviaire ;

ATTENDU QUE le projet de créer un parc nautique régional obtient le soutien unanime de toutes les communautés locales de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix déclare son intention de créer le parc nautique régional de la MRC de Charlevoix;

QUE cette déclaration, accompagnée de l'ébauche du plan provisoire et de gestion du parc nautique régional de la MRC de Charlevoix, soient transmises à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), conformément au cadre de référence gouvernemental pour la création de parcs régionaux.

**50-03-14 10- TNO LAC-PIKAUBA : PROCÉDURE DE VENTE
POUR TAXES IMPAYÉES**

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accepte le dépôt de la liste des propriétaires qui sont endettés pour taxes municipales à l'égard du TNO Lac-Pikauba, à savoir :



Matricule 160	Nom et adresse	Arrrages		Intérêts 31-12-13	Total
		2012	2013		
160-4212 38 3284	Denis Chevanel 21187, boul. Henri- Bourassa Québec (Québec) G2N 1R2	146,70	146,70	65,97	359,37 \$
160-9092 61 1502	André Tremblay 1142, rue Champlain Saint-Urbain (Québec) G0A 4K0	36,45	36,45	16,39	89,29 \$
160-9495 28 1603	Bastien Simard 46, chemin du Cap Tourmente Saint-Joachim de Montmorency (Québec)	3,15	3,15	0,97	7,27 \$
160-9495 28 2004	Robert Hamel 78, rue Maurice Champagne Québec (Québec) G1C 2P7	63,90	205,20	50,42	319,52 \$
160-9578 76 8040	Jennifer Fortin Jaime Fortin 16, rue Roy Comeau Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1W6	209,22	459,45	109,56	778,23 \$
Totaux		459,42	850,95	243,31	1 553,68 \$

QUE la directrice générale soit mandatée pour entreprendre la procédure de vente par défaut de paiement de taxes, si nécessaire.

51-03-14 11- COFEC : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE CHARLEVOIX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix délègue madame Karine Horvath, directrice générale, pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la Corporation des fêtes et événements de Charlevoix (COFEC).

52-03-14 12- PARTICIPATION AUX FRAIS DE CELLULAIRE DU PRÉFET

Il est proposé par monsieur Rénaud Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix rembourse la facturation de la moitié des frais de cellulaire de madame Claudette Simard, maire de Saint-Urbain, étant donné qu'elle occupe le poste de préfet et ce, sur la base d'une facturation qui sera présentée par la municipalité de Saint-Urbain.



13- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

COMITÉ DE GESTION - SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES : monsieur Jean Fortin informe les membres du Conseil que le comité de gestion poursuit son travail pour élaborer une version finale des entraidés mutuelles concernant les municipalités lors d'interventions. L'objectif de la démarche est de rendre officiel le travail de collaboration entre les municipalités. Éventuellement, des ententes régissant l'entraide automatique seront élaborées.

PDZA : monsieur Fortin résume également le travail élaboré par le comité de coordination du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le portrait de la zone agricole ainsi que le diagnostic sont complétés. L'objectif de tenir une consultation sur le plan d'action en mai est maintenu. L'état d'avancement de la démarche sera également présenté aux membres du Conseil le 26 mars prochain en après-midi par Marylène Thibault.

COOP DE SANTE: monsieur Pierre Tremblay rappelle que l'assemblée générale de la Coop de santé se tiendra le 31 mars prochain à 19h au Carrefour culturel Paul-Médéric. Il précise que des postes sont vacants au sein du conseil d'administration et qu'ils devront être comblés lors de cette assemblée.

MUNICIPALITÉ L'ISLE-AUX-COUDRES: madame Karine Horvath indique que lors d'une rencontre portant sur les services de santé offerts sur L'Isle-aux-Coudres lors d'un arrêt de fonctionnement du traversier, l'idée de former une équipe de premiers répondants a été retenue par la Municipalité comme une piste de solution. Prochainement, un projet sera donc présenté à tous les services incendie de la MRC pour connaître leur intérêt à former une telle équipe.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN : monsieur Dominic Tremblay résume les discussions tenues lors de l'assemblée publique portant sur la modification du schéma d'aménagement pour permettre le projet de passerelle sur la rivière du Gouffre. Des commentaires intéressants ont été formulés et il conclut que la population est favorable à ce projet.

14- AFFAIRES NOUVELLES

53-03-14 14.1- CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à la signature du contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels Première ligne soumis par PG Solutions pour une durée de cinq ans, débutant le 1^{er} janvier 2014, à un taux fixe de 3 % annuellement pour le renouvellement;

QUE la MRC de Charlevoix défraie annuellement le coût de ce contrat de service dont le prix fixé pour l'année 2014 est de 3 575 \$ (avant taxes), une dépense imputée au budget de Sécurité incendie.